



Paris, le 20 novembre 2012

FORCE OUVRIÈRE alerte les Maires de France

De la RGPP à la Révision Générale des Politiques Locales :

**La solidarité de l'État envers les communes
en voie d'extinction ?**

A l'heure où votre 95ème Congrès s'ouvre sur la question existentielle des « *territoires, acteurs d'un monde en mutation* », l'État s'apprête à abandonner définitivement les territoires.

Après une partition de réorganisation permanente et au fil de restructurations incessantes au rythme fou d'un métronome aveugle - la RGPP -, par des chefs d'orchestre sourds, un nouvel air de remise en cause du service public républicain est entonné.

En fond sonore, la stigmatisation des collectivités, notamment les communes, et la mélodie de l'acte III de décentralisation :

« *Les collectivités coûtent trop cher, sont trop dépensières, dispendieuses...* » est une musique que l'on entend régulièrement pour justifier une asphyxie financière des collectivités afin de « conduire à marche forcée le redressement des comptes publics ».

Les premières annonces de l'acte 3 de décentralisation laissent entrevoir :

- des fusions tout aussi à marches forcées de collectivités,
- la mise en opposition des différents niveaux de collectivités,
- les velléités de tutelles de l'une sur l'autre,
- une organisation à la carte qui contribuera aux inégalités...

Pourtant, les collectivités locales, avec les communes au premier chef, devraient être confortées.

L'essentiel (72 %) de l'investissement public est porté par les collectivités qui constituent les « acteurs » majeurs de la République, en première ligne pour la mise en œuvre des politiques publiques intégrant les attentes des citoyens.

Au contraire, sont elles condamnées à œuvrer dans une fosse désertée de ses musiciens, avec des instruments laissés en l'état, ou encore à subir de nouveaux transferts de charges masqués ?

En effet, l'État s'apprête maintenant à abandonner les 35.760 communes (de moins de 10 000 habitants) et leurs groupements (de moins de 15 000 habitants) éligibles à l'ATESAT⁽¹⁾ et à l'ADS⁽²⁾ (en contradiction même avec les lois en vigueur) :

Les chefs d'orchestre perdus par le rythme :

La Ministre de l'Égalité des territoires et du logement a réuni les préfets, mardi dernier pour esquisser la perspective d'un « recentrage de l'Ads » et d'un « renouvellement de l'Atesat ») :

Sur le « recentrage de l'ADS » :

- **baisser le seuil d'une population de 10 000 hab. par commune à une population de 10 000 hab. par ... intercommunalité, (NDLR : faites le compte !)**
Des Directions régionales (DREAL), en charge de planifier les réductions d'effectifs pour 2013 - c'est-à-dire avant même que ces perspectives ne soient décidées ! -, chiffrent déjà à plus de 10% ces coupes franches. On imagine l'état à venir de ces services de proximité avant que ces perspectives soient mises en œuvre si elle devaient l'être...
- **promouvoir la généralisation des PLU intercommunaux (NDLR : et la boucle est bouclée...).**
Et pour atteindre les nouveaux objectifs fixés (mais pas encore annoncés) par le ministère, des préfets en sont déjà à "modéliser" également un abaissement du seuil des communes éligibles à 5 000 habitants pour la suite...

⁽¹⁾ assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarités et d'aménagement des territoires

⁽²⁾ application du droit des sols

Sur le « renouvellement » (?) de l'ATESAT :

- *ne renouveler les conventions que pour celles qui arrivent à expiration fin 2012 et pour les seules collectivités qui prendraient l'initiative d'en faire la demande ; une instruction en ce sens sera prochainement adressée aux Préfets,*
- *développer des contrats de territoires pour circonscrire l'aide de l'État à des services techniques demain regroupés dans le Cerema.*

Cette première suggestion permettrait un désengagement plus radical de l'État : les collectivités étaient jusqu'à présent invitées, chaque automne, à renouveler les conventions avant leur expiration. Si elles oublient de formuler cette demande, l'État les abandonne.

L'instruction promise aux préfets pourrait ne faire qu'officialiser cette recommandation qui leur a déjà été faite en « off » et qui les avait amenés, à l'automne dernier, à ne plus toujours rappeler aux collectivités cette échéance fatidique...

Quant au regroupement des services techniques (Cerema), il est au point mort depuis près de trois ans et le projet - précipité en fin de quinquennat - a dû être remis sur l'ouvrage hier, 19 novembre 2012. Dans l'intervalle, ces services ont subi des suppressions d'emplois de grande ampleur au point de déstabiliser durablement un outil partenarial entre l'État et les collectivités locales.

Sur l'aménagement numérique du territoire :

L'aménagement numérique est la première priorité de la Ministre en matière d'Égalité des territoires.

Les unités territoriales des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) sont en train de disparaître, aspirées par les réductions d'effectifs sans précédent et l'interministérialité. En effet, des velléités se font jour d'entraîner des implantations infra-départementales dans la refonte de la carte des sous-préfectures.

L'État contribue donc à la désertification des territoires et se prépare à amplifier cet "aménagement par le vide" (par exemple en instaurant, au sein des ministères - Écologie et Égalité des territoires - le travail déporté sous couvert ... d'une expérimentation dévoyée du télétravail !).

L'État dispose encore des agents compétents et attachés au service public. Une autre partition pourrait donc être jouée pour sauvegarder des outils optimisés, compétents et partagés avec les collectivités, improprement rangés dans la catégorie « doublons » par quelques élites parisiennes bien loin des réalités de terrain :

- l'arrêt effectif (et pas dans les seuls discours) de l'hémorragie de la RGPP - poursuivie sous le vocable « modernisation de l'action publique » - et de ses effets dévastateurs sur les services territoriaux de l'État,
- **le maintien des missions que l'État doit aux collectivités territoriales de par les lois de la République**, sans contournement par des instructions occultes adressées aux Préfets,
- **le maintien au niveau départemental des missions et effectifs pour une application du droit des sols égalitaire pour tous**, par des instructeurs garants de la neutralité des avis et organisés à une échelle pertinente et optimisée,
- **des états généraux de l'ingénierie** pour qu'enfin l'État définisse en lien avec les collectivités une vraie politique de portage opérationnel de ses politiques publiques auprès des territoires,
- **l'élargissement de l'ATESAT à de nouveaux domaines** : agenda 21, éco-quartiers, diagnostics territoriaux de développement durable, PCET, politique globale d'accessibilité, d'habitat, de réduction de la précarité énergétique des territoires, diagnostics énergétiques sur le patrimoine des collectivités, gestion patrimoniale des services d'eau et d'assainissement, soutien et mise en réseau des services techniques des collectivités, ouverture de leur accès aux compétences nationales et internationales (réseau scientifique et technique en cours de réforme),
- **l'ouverture de l'ATESAT à la maîtrise d'œuvre** dans les territoires ruraux pour pallier l'absence d'offre privée et soutenir l'activité des entreprises de BTP,
- **la sauvegarde des implantations infra-départementales de l'État** pour conserver des interlocuteurs de proximité, aptes à comprendre les problématiques des acteurs de terrain, et plus largement, **une réelle association des maires aux décisions emportant évolution des missions réalisées pour leur compte.**

Pour FORCE OUVRIÈRE, il est urgent de stopper ce vaste chantier de démolition de la relation État/collectivités et d'abandon des territoires...

... et de sauver ce qui peut encore l'être !

En vous souhaitant un bon Congrès, pour l'avenir de vos collectivités, pour la préservation du service apporté à l'ensemble de vos concitoyens.